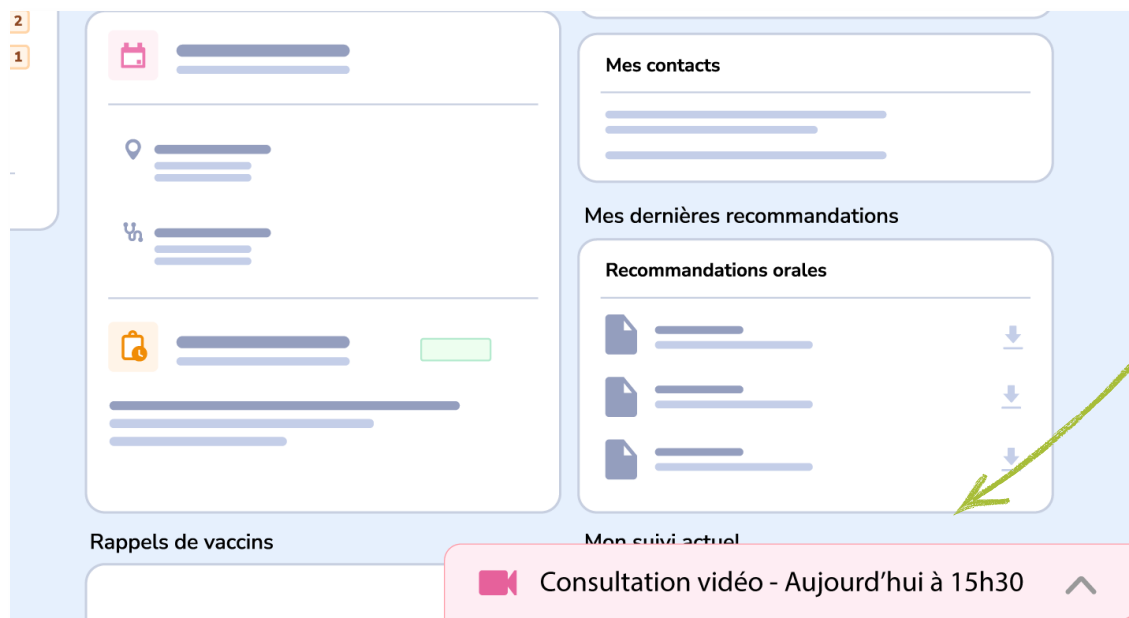


Vos visites en téléconsultation

- ▶ Vous accédez à la téléconsultation depuis **votre espace personnel**.
- ▶ Vous avez la possibilité d'**envoyer des documents importants** au professionnel de santé directement depuis votre espace salarié, en amont de la visite.
- ▶ Vous êtes informé du statut **"en ligne"** de votre professionnel de santé à l'approche du rendez-vous et pouvez rejoindre la salle de consultation en ligne.



Autoriser la caméra et le micro

▶ DANS LE NAVIGATEUR

Cliquer sur l'icône "caméra" et/ou "micro" de la barre d'adresse (URL) et les autoriser.

